



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Violences sexistes et sexuelles : l'immobilisme ne peut plus durer

À l'occasion du 25 novembre, journée mondiale contre les violences sexistes et sexuelles, la CGT interpelle patronat et gouvernement. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail...

Le confinement aggrave encore la situation avec une explosion des signalements. Pourtant, plus de 80% des entreprises n'ont pas de plan de prévention des violences. Ces chiffres démontrent l'urgence de renforcer la loi.

Violences sexistes et sexuelles : la France doit ratifier la 190^{ème} convention de l'OIT

Il y a un an, les syndicats ont gagné l'adoption de la première loi mondiale contre les violences et le harcèlement au travail, la 190^{ème} convention de l'Organisation Internationale du Travail. Alors qu'elle s'y était engagée, la France ne l'a toujours pas ratifiée. La CGT appelle à la ratification de cette convention et à la création de nouveaux droits concrets dans le code du travail et, notamment :

- **la mise en place de sanctions** pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention et l'obligation de négocier sur le sujet ;
- **des droits pour protéger les victimes de violences conjugales** : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;
- **des droits pour que les salarié.es présent.es dans des entreprises sans organisation syndicale puissent être défendu.es et accompagné.es face aux violences sexistes et sexuelles** ;
- **l'obligation de formation** des professionnel.les, RH, managers, IRP et de sensibilisation de tous les salarié.es.

Pour faire reculer les violences, la CGT agit et mobilise sur les lieux de travail

À l'occasion du 25 novembre, la CGT participe via le collectif #noustoutes à la journée de mobilisation en ligne du 21 novembre. Un appel à l'action sera organisé à 15h30, avec une interpellation en ligne d'Elisabeth Borne et Emmanuel Macron sur la ratification de la convention 190^{ème} convention de l'OIT.

Le 25 novembre, la CGT interpellera, sur tous les lieux de travail, les employeurs en exigeant la mise en place immédiate de mesures contre les violences. À 15h40, la CGT organise une heure d'information syndicale en ligne sur les violences sexistes et sexuelles via un facebook live, pour informer les salarié.es sur leurs droits. La CGT participera aux rassemblements féministes organisés dans plusieurs villes de France.

La CGT publie un guide complet d'action syndicale¹ contre les violences sexistes et sexuelles. La CGT met aussi à disposition de ses organisations un site dédié avec un accord type sur l'égalité professionnelle et les violences sexistes et sexuelles : egalite-professionnelle.cgt.fr

Enfin, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles appelle aussi à un travail d'ampleur en interne des organisations syndicales. La CGT a mis en place une cellule de veille contre les violences, depuis 4 ans, et mène un travail de formation et de sensibilisation de ses militant.es pour renforcer la mixité et la place des femmes en son sein.

Montreuil, le 20 novembre 2020

¹ <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/guide-cgt-combattre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/cgt-violences-sex-interactif/>